

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2014

Délibération n° D-2014-193

Acquisition de licences Microsoft à l'UGAP

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/05/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/06/2014

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications Acquisition de licences Microsoft à l'UGAP

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'ensemble du fonctionnement du Système d'Information (SI) actuel de la collectivité est basé sur une architecture de logiciels Microsoft. Celle-ci doit impérativement évoluer car les versions en cours ne sont plus maintenues et par conséquent ne présentent pas les garanties indispensables pour la sécurité du SI et son bon fonctionnement.

Bien qu'une étude soit actuellement en cours pour intégrer les besoins futurs de la Mairie de Niort, il est indispensable de faire évoluer dans la continuité notre architecture logicielle actuelle.

L'ensemble des logiciels de base aujourd'hui utilisés par la collectivité, comprend :

- Système d'exploitation des postes de travail,
- Système d'exploitation des serveurs,
- Licences d'accès au domaine informatique,
- Licences d'accès au serveur de messagerie,
- Logiciels de serveurs de messagerie,
- Logiciels divers hors suite Microsoft Office.

Ces licences ont été acquises en 2008 ; toutefois chaque année la Ville de Niort doit s'acquitter du montant de la redevance de la maintenance au travers de l'UGAP.

Pour être en mesure de suivre ces évolutions dans les 3 prochaines années et obtenir les meilleurs tarifs, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) souhaite continuer à acquérir par l'intermédiaire de l'UGAP :

- Les nouvelles versions de logiciels,
- Les licences supplémentaires dans le cadre de l'acquisition de nouveaux matériels ou de l'arrivée de nouveaux utilisateurs.

L'estimation de ces évolutions s'élève à ce jour à un montant de 300 000 € TTC, réglé sur 3 exercices pour 3 ans. Celui-ci peut varier en fonction de l'évolution de l'infrastructure du Système d'Information.

Les montants et quantités pour une année sont estimés à :

Libellé	Quantité	Montant HT
Système d'exploitation des postes de travail	900	37 100 €
Système d'exploitation des serveurs	20	9 500 €
Licences d'accès au domaine informatique	900	5 600 €
Licences d'accès au serveur de messagerie	900	12 800 €
Logiciels de serveur de messagerie	4	1 900 €
Logiciels divers hors suite Microsoft Office	2784	34 100 €

Les acquisitions supplémentaires viendront s'ajouter au montant ci-dessus.

Montant minimum	Montant maximum
150 000 € TTC	500 000 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'acquisition de licences Microsoft auprès de l'UGAP.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ